



Saisie mobiliere peut on presenrer des attestations

Par **Singier patricia**, le **02/12/2017** à **09:51**

Bonjour,

Un huissier doit passer chez moi le 12 decembre pour relever tous les biens à saisir. Cela concerne mon conjoint qui a été endetté grace à son ex epouse. Or il s avere que beaucoup de biens deco meubles etc m appartiennent. J ai ete mariée auparavant 21 ans j ai divorcé ce dernier est decede et j ai vécu avec une autre personne 5 ans et la ca fait 8 ans que je vis avec mon ami. Ma famille m avait donné et revendu des meubles j ai eu une vie de couple avant celle ci donc je n ai pas toutes mes factures des dons que j ai eu et des meubles rachetés à la famille dans ce cas est ce que si j ai des attestations sur l honneur est ce que ca marche?

Merci pour votre reponse